

Master 1 Droit du numérique

Par **lisa2809**, le **13/07/2017** à **06:24**

Bonjour, je viens demander de l'aide car je suis présentement perdue quant à mon orientation. Je viens d'obtenir ma Licence à Avignon et cherche à évoluer dans le domaine du Droit du numérique, mais avec une formation informatique afin de m'y connaître profondément dans ce domaine. Je suis actuellement encore en échange à Montréal pour mon dernier semestre de Licence. J'ai déposé deux candidatures pour le M1 : une à l'UPEC, le Master Droit et Informatique, et une autre à Paris-Saclay, le M1 Droit du numérique (qui, lui, n'offre pas de formation informatique, mais que je pensais coupler au M2 de Toulouse qui, lui offre une partie informatique et une partie juridique). J'ai été acceptée à l'UPEC et j'attends encore la réponse de Paris-Saclay, mais je doute quant auquel je devrai choisir.

Je ne sais pas ce que valent ces deux universités. De plus, le Master de l'UPEC est limité à 25 étudiants. Est-ce bon signe, mauvais signe ? Je n'arrive à trouver aucun site indiquant si les étudiants de cette formation ont pu trouver facilement du travail. De plus, les enseignements sont, sur chaque semestre, au 2/3 portés sur les sciences du numérique, le tiers restant portant sur le droit. Est-ce que je ne risque pas d'être déséquilibrée à la fin du M2 face à d'autres étudiants qui auront fait beaucoup plus de droit que moi ?

Merci pour la lecture, je m'excuse pour la longueur du post ! :)